

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil seize, le 25 janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 janvier 2016

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	52
Votants :	53
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Annie MARTY représente Jean-Marie SALVETAT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD, Yves THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Francis VALADE, Coralie DAUBISSE, Pierre DELMON, Roger LAROUQUIE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

**OBJET : Convention de gestion de l'ALSH de Lestrade à Terrasson avec la
Fédération Léo Lagrange**

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire ont été présentés les travaux menés par la commission enfance, et que suite à la volonté exprimée par le Conseil d'Administration de la association CALME de se désengager de la gestion de l'Accueil de Loisirs de Lestrade, il a été proposé de confier la gestion de cet équipement à la fédération Léo Lagrange. Dans ce cadre, Monsieur le Président indique que dans une logique de cohérence de gestion des équipements sur le territoire mais également afin d'amorcer une politique de mutualisation et d'économie d'échelles, il est proposé au Conseil Communautaire de signer une convention de gestion avec la Fédération Léo Lagrange.

Cette convention, signée pour une période de 23 mois allant du 15 février 2016 au 31 décembre 2017, doit nous permettre de développer qualitativement l'offre de service en faveur des jeunes de 3 à 17 ans tout en garantissant une équité de traitement sur l'ensemble du territoire.

En contrepartie, la Communauté de Communes s'engage à verser à la fédération Léo Lagrange une subvention de 89 553€ qui correspond au financement de l'ensemble des charges liées au fonctionnement normal de l'Accueil de Loisirs.

Monsieur le Président précise également que l'ensemble du personnel de l'association CALME sera repris par la Fédération Léo Lagrange dans le respect de leurs conditions d'emploi et maintenant les avantages initialement acquis.

Compte-tenu de ces éléments et après lecture de la convention, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de gestion de l'ALSH de Lestrade avec la Fédération Léo Lagrange pour la période du 15 février 2016 au 31 décembre 2017 pour un montant annuel en 2016 de 89 553€.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 26/01/2016.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20160125-DE2016003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016